

Sortie littéraire ce 30 Août / Interview de **Steve BODJONA**  
« Il n'y a pas meilleure sensation pour un passionné de lecture de sentir le parfum enivrant des feuilles d'un nouveau livre dont on tourne une à une les pages » P. 6



# TR TOGOREVUE

TR 160 du 29 Août 2014



Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

*Le pari d'une actualité qui réveille*



## **Demande de suspension des activités de la CENI LA COALITION « AEC » ET LE CST CREENT UNE CRISE ARTIFICIELLE DANS UNE MECONNAISSANCE TOTALE DU CODE ELECTORAL** P3

- L'UFC visée... le Ministre BAWARA dans son rôle de coorganisateur du scrutin  
Une sortie qui cache mal le profond malaise au sein des deux regroupements

## **Le PSMICO fait de nouveaux bénéficiaires 29 COMMUNAUTES A LA BASE SIGNENT UNE CONVENTION AVEC L'ANADEB** P4



## **Lutte contre les mutilations génitales féminines et les mariages précoces DES FOYERS DE RESISTANCE EXISTENT TOUJOURS** P7



## **Présidentielle de 2015 LA MAJORITE SILENCIEUSE P2 MOBILISE SES ASSOCIATIONS A TSEVIE POUR SOUTENIR FAURE**

- **Classement des sites internet des gouvernements africains**  
**REPUBLICOFTOGO.COM, PREMIER SITE AFRICAIN** P5
- **Foire Internationale de Lomé**  
**LES PROFESSIONNELS DES MEDIAS ET LES OPERATEURS ECONOMIQUES FORMES PAR LE CETEF** P5
- **LE NOUVEAU MARCHÉ MODERNE DE NOTSE INAUGURE** P4

## Présidentielle de 2015 LA MAJORITÉ SILENCIEUSE MOBILISE SES ASSOCIATIONS A TSEVIÉ POUR SOUTENIR FAURE



La Majorité Silencieuse a entamé une campagne de sensibilisation et de mobilisation des togolais depuis quelques semaines dans plusieurs préfectures. Après l'université de vacances de la région centrale, cap a été mis sur la région maritime, précisément dans la ville de Tsevié, le 23 août dernier où la Majorité Silencieuse a rencontré d'autres associations qui la composent. Parmi elles, l'AFUD, DNCC, GEF, AC2TM et SYFODI.

Après la grande prière d'ouverture pour rendre gloire à Dieu, et l'exécution à la perfection de l'hymne national par les membres de la Majorité Silencieuse, place aux échanges. Un seul sujet, celui de la prochaine élection présidentielle, a mobilisé les attentions au cours de cette grande université. Pour la Majorité Silencieuse, son engagement à être utile au pays doit être plus manifeste dans l'avenir pour faire de cette élection un parfait succès qui rehausse l'image du Togo dans le monde. Cet engagement est parfaitement partagé par toutes les 5 associations. A entendre le président de l'association Génération Ensemble on est plus Fort (GEF), Coordonnateur Général de la Majorité Silencieuse, M. Agbessi Kossi, le candidat de cette grande frange des togolais reste l'actuel Président de la République Faure Gnassingbé et cette université de vacances de la région maritime s'inscrit dans le but de lui faire remporter l'élection présidentielle dans cette même région en 2015 avec un fort pourcentage. En dehors de M. Abessi Kossi, d'autres responsables ont également exprimé leur dévouement à soutenir la candidature du Président Faure et d'œuvrer pour sa victoire en 2015.

Après avoir mobilisé une marée humaine en juin dernier, la Majorité Silencieuse s'érige en un porte-parole des populations. Ainsi, s'approche-t-elle des populations les plus démunies pour prendre en considération leurs besoins, ceux d'un mieux-être que clame haut et fort chaque Togolais. Pour faire de cette université une ébauche de rencontre d'échange, de sensibilisation et de mobilisation ; il a été demandé aux diverses associations de se regrouper par préfecture afin d'exprimer de vives voix les besoins des populations de leur préfecture.

Londou KAWANA

## Interview de M. AGBESSI, coordonnateur de la Majorité Silencieuse

### « Aujourd'hui ... nous faisons pencher la balance du côté où se situent les intérêts de la majorité en pesant sur les débats qui nous permettent d'avancer »

La « Majorité Silencieuse » est dans une nouvelle dynamique. Elle organise depuis quelques semaines dans toutes les régions du Togo les universités de vacances dans le but d'informer, de former et de mobiliser la jeunesse dans la perspective de l'élection présidentielle de 2015. Dans cette interview que nous a accordée M. AGBESSI, Coordonnateur de la « Majorité Silencieuse », il revient sur les raisons de ce soutien indéfectible de son mouvement au Président Faure GNASSINGBE. Lisez plutôt.

**TOGOREVEL :** Les Associations et Mouvements membres du M.JPG (Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la Bonne Gouvernance) ou encore la « Majorité Silencieuse » organisent depuis quelque semaines, par région, les universités de vacances.

**Quels sont les objectifs que vise cette initiative nouvelle ?**

**M. AGBESSI :** Le Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la Bonne Gouvernance (M.JPG) est partie intégrante des forces politiques nationales et se pose désormais comme un arbitre pour trancher certaines questions sur lesquelles l'absence de position de la majorité silencieuse que nous constituons favorisait un enlisement des discussions. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où nous faisons pencher la balance du côté où se situent les intérêts de la majorité en pesant sur les débats qui nous permettent d'avancer.

Pour continuer à s'illustrer positivement de cette façon dans la vie publique, les jeunes ont besoin de s'instruire, de se former et de réfléchir. Les universités de vacances nous permettent de faire le point de nos engagements passés et futurs, de partager l'information afin d'éveiller davantage notre conscience civique ainsi que notre fibre patriotique. Elles nous donnent l'occasion de réfléchir sur l'avenir, d'analyser les grands sujets d'actualité nationale et de faire des choix judicieux pour l'avenir. Surtout que se profilent à l'horizon, de grands rendez-vous électoraux.

**TOGOREVEL :** En parlant des grandes questions d'actualité nationale, la majorité parlementaire a récemment rejeté le projet de réformes institutionnelles et constitutionnelles proposé par le Gouvernement. C'est une position curieuse sur laquelle nous souhaiterions connaître l'avis de la Majorité Silencieuse que vous constituez.

**M. AGBESSI :** Le débat sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles devrait être fait à l'Assemblée Nationale parce que c'est l'Assemblée Nationale qui a les prérogatives nécessaires pour mener ce genre de débats. En envoyant le projet à l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a fait son devoir. Il revient aux députés de mener les débats, d'apprécier ou de voter les lois et de rendre le verdict. On peut ne pas être d'accord avec leur position. Mais ce qui est important, c'est que chaque institution joue correctement sa partition pour le reste, la démocratie est la loi de la majorité.

**TOGOREVEL :** L'opposition semble avoir pris la mesure des enjeux et s'organise pour présenter un candidat unique à la



prochaine élection présidentielle. Cela vous inquiète-t-il ?

**M. AGBESSI :** Cela ne nous inquiète pas du tout. Ça nous permet de mesurer les forces et savoir de quel côté se trouve la majorité du peuple. Mais à l'allure où vont les choses, il serait très surprenant qu'elle y parvienne parce que leur combat a toujours tourné autour de leurs intérêts personnels. Ouvrez bien les yeux et vous verrez que l'avenir nous donnera raison.

**TOGOREVEL :** Les choses pourraient mal s'engager pour la majorité présidentielle si Pascal BODJONA qui se dit victime d'un acharnement politique venait à se rallier à l'opposition, qu'en dites-vous ?

**M. AGBESSI :** La première mise au point à faire, c'est que Pascal BODJONA est cité dans une affaire d'escroquerie internationale. Et pour nous de la Majorité Silencieuse, il est présumé innocent tant qu'il n'est pas formellement condamné par la justice. Notre souhait, c'est que les batailles de procédures s'arrêtent pour laisser la place aux débats sur le fond du dossier. De cette façon, chacun sera fixé sur les faits. C'est la seule façon pour Mr Pascal BODJONA de laver son honneur. Les tentatives qui sont faites pour ramener ce débat purement judiciaire sur le terrain politique sont maladroites. Mais nous sommes dans un pays libre et si Monsieur Pascal BODJONA a des ambitions politiques, il est libre de ses choix. Pour notre part, s'il se déclare opposant, nous le traiterons comme tel.

**TOGOREVEL :** Votre Mot de Fin, Monsieur le Coordonnateur général

**M. AGBESSI :** Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte d'exhorter les togolais à cultiver toujours cet esprit de paix, de cohésion nationale pour le développement de notre cher pays.

Propos recueillis par TOGOREVEL

## Le ministre Gilbert BAWARA dans LE TALK sur AFRICA 24 « Nous avons une opposition qui s'obstine dans la surenchère et dans le radicalisme »

Il y a une semaine, M. Gilbert BAWARA, ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, était l'invité de l'émission « Le Talk » sur AFRICA 24. L'actualité togolaise a marqué cet entretien et fidèle à ses déclarations sans langue de bois, le ministre BAWARA est revenu sur plusieurs sujets notamment la candidature du Président Faure GNASSINGBE à la prochaine présidentielle, l'alternance, la liberté du débat politique, la promotion et le respect des droits de l'homme et le dernier dialogue politique qui devait aboutir aux réformes.

Sur ce dernier point, le ministre BAWARA, a indiqué qu'il aurait fallu que chacune des parties prenantes fasse preuve d'ouverture et de souplesse sur la recherche de compromis pour que les réformes se fassent de façon consensuelle. « **Le compromis n'a pas pu être dégagé car nous avons une opposition qui**



**s'obstine dans la surenchère, dans le radicalisme »** a expliqué le ministre avant d'ajouter que sur l'ensemble des cinq points soumis aux débats « l'opposition n'a semblé faire preuve d'ouverture et sur aucun des points ».

En ce qui concerne le débat sur la candidature du Président Faure GNASSINGBE à la présidentielle de 2015, M. BAWARA a apporté cette précision : « **L'obsession du Chef de l'Etat n'est pas la présidentielle de**

**2015... le moment venu, le parti auquel il appartient et qu'il dirige se réunira et décidera sur la candidature à l'élection présidentielle.** »

Le ministre de l'Administration territoriale, parlant de l'alternance, a estimé que si elle est un élément important d'une démocratie, elle n'en est pas forcément un élément décisif. L'important, selon lui, c'est qu'il y ait un cadre électoral et des conditions d'élections qui permettent au « **peuple de se prononcer à travers des élections libres, justes, équitables et transparentes et que le vainqueur puisse gouverner dans un esprit d'ouverture.** »

Le ministre n'a pas manqué de rappeler les nombreux efforts consentis par son pays avec la collaboration de plusieurs partenaires internationaux et locaux dans la promotion des droits de l'homme, de la réforme de la justice. Il a précisé que les réformes sont toujours en cours.

Patrick NIMA

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site :  
**www.togoreveil.info**

Récupéré N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Germain POULI

**COMITÉ DE RÉDACTION**

Didier ASSOGBA

Patrick NIMA

Pégy

Paul KATASSOLI

**SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ**

Aïssata TOURE

**SECRETARIAT**

Carole AGHEY

Rose NYUIADZI

**INFOGRAPHIE**

AHIAÏBLE Raphaël

**CARICATURE**

DODZI

**DISTRIBUTION ET ABONNEMENT**

Tel: 22 36 18 56

**ADRESSE**

585, Avenue du Grand Séminaire

Hédzranawoé face Ets VINS

D'ITALIE

Tél. : 22 61 12 19 / 22 36 18 56

90 02 76 54

E-mail : togoreveil@togoreveil.info

**TIRAGE**

4000 Exemplaires

**IMPRIMERIE**

La Colombe

# LA COALITION « AEC » ET LE CST CREENT UNE CRISE ARTIFICIELLE DANS UNE MECONNAISSANCE TOTALE DU CODE ELECTORAL

## - L'UFC visée... le Ministre BAWARA dans son rôle de coorganisateur du scrutin

### Une sortie qui cache mal le profond malaise au sein des deux regroupements

Au cours d'une conférence de presse organisée le 27 août dernier à Lomé le Collectif « Sauvons le Togo » (CST) et la Coalition ARC-EN-CIEL dénoncent et condamnent ce qu'ils appellent « une immixtion intempestive du ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales dans la mission de la Commission Electorale Nationale Indépendante et sa volonté de dépouiller cette dernière de ses prérogatives de puissance publique en lui enlevant son indépendance. » Cette dénonciation se fonde sur une décision gouvernementale d'associer l'ANPE ou le PROVNAT dans le recrutement des agents électoraux en vue d'éviter des chantages constatés lors des législatives de 2012 au cours du recensement électoral. Selon les deux regroupements « cette manœuvre du ministre BAWARA, vise à enlever à la CENI son indépendance afin d'utiliser les techniciens et cadres de la CENI aux services de la fraude électorale en préparation par le régime FP7/UNIR, à faciliter le détournement des fonds mis à la disposition de la CENI et à poursuivre le processus électoral sans la recomposition de la CENI. »

Selon le communiqué ayant sanctionné cette sortie, la Coalition Arc En Ciel et le CST disent condamner la signature par le gouvernement du contrat de prestation de services, de vente de kits et autres avec la société ZETES. Les deux regroupements exigent la suspension de « toutes les activités en cours de la CENI actuelle » et demandent « instamment au gouvernement et à l'Assemblée nationale de procéder dans les plus brefs délais, à la mise en place d'une CENI autonome et consensuelle, pour conduire l'élection présidentielle de 2015. » Une sortie qui a surpris plus d'un observateur qui connaissent la loi No 2012-002 du 29 Mai 2012 portant Code Electoral qui contient toutes les précisions sur la composition de la CENI, ses attributions et les compétences qui partage avec le gouvernement à travers le Ministère de l'Administration Territoriale, coorganisatrice des élections avec la CENI.

#### Se prévaloir de ses propres turpitudes

Avant de revenir la vraie cible de cette sortie et les détails légaux importants dont semblent faire économie, malheureusement, les deux regroupements pourtant truffés de grands juristes et autres prétendus experts électoraux, pour soutenir leur intenable position, il convient tout juste de rappeler que ce sont d'ailleurs ceux qui crient à la fraude aujourd'hui qui ont retardé le renouvellement de la CENI, en traînant les pas dans la désignation de leurs représentants au sein de l'institution. Loin des préoccupations réelles du moment, ils ont choisi de chercher « le sexe des anges » pour reprendre une expression d'un leader de l'UFC, en exigeant la clarification de la situation de l'UFC qu'ils présentent comme un parti du pouvoir et non de l'opposition.

#### Une sortie qui cache mal le profond malaise au sein des deux regroupements

Pendant que la parenthèse des réformes se referme progressivement avec le rejet par l'Assemblée nationale du projet de réformes, ces deux regroupements qui n'évoluent d'ailleurs pas dans leurs tractations pour aboutir à une candidature unique partielle dans la perspective de la présidentielle (la seule alternative pouvant lui offrir une petite chance de victoire en face du candidat d'UNIR) n'ont pas fini de décevoir leurs partisans et sympathisants. Ces deux regroupements, individuellement ou collectivement, n'arrêtent pas de s'enfoncer encore et toujours dans des contradictions et querelles intestines. Des séances de lavage du linge sale en public aux bagarres, des tensions et dissensions internes et leurs lots de déceptions ont marqué la marche du CST et de la Coalition AEC dans leur



recherche du candidat unique dans un scrutin à un tour qu'ils ne sont plus sûr de voir modifier avant la prochaine présidentielle.

Après la perte déjà certaine de leur bataille pour empêcher Faure GNASSINGBE d'être candidat en 2015, plusieurs voix, telles que celles de Philippe ATAKPA du PSR, TCHASSONA Traoré du MDC, de Jean KISSI du CAR ou encore de Bassabi KAGBARA du PDP, font chaque jour étalage des malaises et dysfonctionnements insurmontables que traversent les deux regroupements sur les dispositions internes à prendre avant d'affronter valablement l'éventuel candidat du parti au pouvoir.

#### Le Ministre BAWARA comme exutoire

Cette sortie qui a préféré se focaliser, dans une parfaite méconnaissance du Code Electoral, sur M. Gilbert BAWARA, Ministre de l'Administration Territoriale, a été largement analysée comme une échappatoire pour éviter les critiques de plus en plus véhémentes contre les agissements négatifs de deux groupements qui ont déjà fait le lit à la prochaine victoire du candidat du parti UNIR. Au lieu d'assumer leurs erreurs, de surpasser les intérêts personnels pour s'organiser pour atteindre l'alternance, les leaders du CST et de la Coalition Arc En Ciel, ont choisi de justifier d'avance leur échec inéluctable à la prochaine présidentielle en s'attaquant aux préparatifs du scrutin. Sagissant du ministre BAWARA, dans une méconnaissance criarde et probablement volontaire, ils ont décidé de s'en prendre injustement aux mesures qu'il a prises conformément à la loi et selon ses compétences en matière électorale.

Une méconnaissance criarde du Code Electoral. Plusieurs détails, assez surprenants d'ailleurs, de la part des responsables de formations politiques qui aspirent à aller aux prochaines élections et qui plus est, ne sont pas à leur première participation à une élection, ont discrédité ce communiqué.

C'est à croire qu'il émane de personnes n'ayant jamais lu le Code Electoral. Notre rédaction qui estime qu'il s'agit d'erreurs commises exprès, a fait un détour par ce code, toujours en vigueur et qui a régi les dernières élections législatives auxquelles ils ont participé, histoire d'éclairer nos lecteurs et de leur permettre une meilleure appréciation de la légèreté et des manquements qui discréditent cette sortie des deux regroupements.

#### CE QUE DIT LA LOI ELECTORALE

La loi No 2012 du 29 Mai 2012 portant Code Electoral au Togo est assez claire sur la composition de la CENI, son fonctionnement, ses compétences exclusives et sur les compétences qu'elle partage avec le Ministère de l'Administration territoriale avec lequel, elle organise les élections.

#### Sur la possibilité de suspension des activités de la CENI

L'article 19 du Code Electoral est assez édifiant à ce propos. Ces dispositions ne souffrent d'aucune ambiguïté. « Les membres de la CENI sont nommés pour mandat de un (01) an renouvelable. Il reste en fonction jusqu'à la mise en place d'une nouvelle CENI »

#### Sur la Composition de la CENI

L'article 12 du Code Electoral stipule : « La CENI est composée de dix-sept (17) membres :

vingt-cinq (05) membres désignés par la majorité parlementaire, cinq (05) membres désignés par l'opposition parlementaire, trois (03) membres des partis politiques de l'opposition extraparlamentaires élus par l'Assemblée Nationale, trois (03) membres de la société civile élus par l'Assemblée Nationale, un (01) membre désigné par l'Administration. Ces membres sont désignés en raison de leur compétence et de leur probité. Tous les membres de la CENI ont voix délibérative. »

Cette composition de la CENI a toujours été respectée, même si par de posture purement stratégique, certaines formations politiques ont toujours envoyé tardivement leurs représentants au sein de la CENI.

Au lieu de se fonder uniquement sur la recomposition de l'échiquier politique au lendemain des législatives du 25 Juillet 2013, le CST et la Coalition Arc-en-ciel ont surpris en évoquant à nouveau les accords de Ouaga pour préconiser une autre recomposition de la CENI, qui du moins reste paritaire mais avec une clé de répartition non prévue par la loi. Selon le communiqué du 27 Août, les deux regroupements proposent une recomposition de la CENI « à raison de 5 membres pour la majorité parlementaire, 5 pour l'opposition parlementaire, 3 pour les partis politiques extraparlamentaires dont deux cooptés par l'opposition et un par le pouvoir, 3 pour la société civile dont 2 pour le pouvoir et un pour l'opposition, ainsi qu'un membre de l'administration. »

Sur les compétences partagées avec le Ministère de l'Administration Territoriale. Il est généralement admis que la CENI est l'institution chargée de l'organisation et de la supervision des consultations électorales et référendaires, ayant une certaine autonomie et des compétences exclusives, il n'en demeure pas moins que dans une matière assez complexe et lourde qu'est l'organisation d'un scrutin, le législateur a prévu qu'elle soit accompagnée à certaines étapes du processus par le gouvernement à travers le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales et d'autres services en cas de besoin. Dans ce sens, le Code Electoral a défini assez clairement les tâches qui doivent être exécutées en collaboration avec le Ministère.

En effet l'article 9 précise : « La CENI procède, avec le concours du Ministère chargé de l'Administration Territoriale et d'autres services de l'Etat :

- à la révision des listes électorales ou au recensement électoral
- à la gestion du fichier général des listes électorales
- à l'affichage des listes électorales
- à la notification des actes individuels
- à la création ou à la suppression des bureaux de votes et leur localisation géographique
- à l'étude des dossiers de candidature
- à la commande et au déploiement du matériel électoral
- à l'établissement de la liste des observateurs internationaux à inviter par le gouvernement qui établit les accréditations
- à l'établissement du code des observateurs
- à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de promotion de la citoyenneté

Au regard de ce qui précède, il est clair que le Ministre BAWARA, n'a pas outrepassé ses compétences et que les mesures prises ici, le

sont parfaitement dans le cadre de collaboration entre la CENI et le Ministère de l'Administration Territoriale.

Ces deux regroupements de l'opposition font de la diversion, au lieu d'aller à l'essentiel pour s'entendre sur la composition de la liste qui est la leur avec l'Union des Forces de Changement dans la perspective du renouvellement de la CENI.

#### L'UFC, la vraie cible des deux groupements

C'est un secret de Polichinelle que de dire que dans leur tentative de trouver, à travers un interminable conclave, un candidat unique de l'opposition, les deux principaux regroupements de l'opposition ont laissé sur le carreau plusieurs formations politiques non négligeable. Fire, le CST et la Coalition Arc En Ciel sont passés outre la leçon issue des résultats des dernières législatives pour écarter l'UFC de cette démarche unitaire. L'UFC qui demeure encore une force politique avec laquelle on compte forcément, malgré sa chute de popularité. Selon certaines sources proches des deux regroupements, on admet difficilement que le représentant de l'UFC, vice-Président de la CENI, assurant l'intérim de la présidence depuis la crise de Mme Angèle AGUIGAH, dirige les travaux de la CENI.

Après la Coalition Arc En Ciel qui a lancé le faux débat sur la clarification de la situation de l'UFC par rapport à l'opposition dans le processus de désignation des membres de l'opposition parlementaire, c'est au tour du CST, précisément de l'ANC de Jean Pierre Fabre de s'aligner, pour réclamer la tête de Jean Claude HOMAWOO à la tête de l'institution.

Dans ce schéma, certains responsables du CST, en l'occurrence, Me AJAVON Zeus, qui se présente régulièrement comme un expert en matière électorale, rêve de prendre la présidence de la CENI. Sachant bien que le Président de cette institution est élu par ses pairs et qu'il ne s'agit pas d'un cadeau qu'il faut donner à une frange de l'opposition qui ne veut plus se contenter de la vice-présidence. Il est clair que cette demande de suspension des activités de la CENI qui ne repose sur aucune base légale, ne vise qu'à créer une crise artificielle dans l'espoir d'empêcher la représentation de l'UFC à la CENI, ou au pire des cas empêcher que le représentant de l'UFC garde la vice-présidence. Sur ce point, les plaignants auraient eu raison s'ils avaient communiqué, à temps et assez clairement, les noms de leurs représentants à l'Assemblée nationale pour leur nomination. Au regard des résultats des dernières législatives, il est assez clair que l'UFC n'est plus la plus importante force de l'opposition qu'elle était au sortir des législatives d'Octobre 2007.

#### Au lieu de faire du dilatoire...

Perdre du temps comme à l'accoutumé, c'est commettre les mêmes erreurs préjudiciables. « Il s'agit d'une stratégie bien connue des oppositions en Afrique. Quand l'adversaire d'en face est beaucoup plus coriace à affronter dans les urnes, on conteste l'organisation pour mieux crier à la fraude après. C'est bien connu tout ça ! » explique en souriant un diplomate occidental en poste sur le continent depuis bientôt une quinzaine d'années. On se rappelle que pendant l'organisation des législatives du 25 juillet 2013, le CST avait fait état de l'enregistrement sur les listes électorales des mineurs et des étrangers ; mais lorsque les listes ont été affichées avant le scrutin, ce collectif avait eu du mal à apporter la preuve de ses dénonciations. La sortie de ce 27 Août 2012, est une autre preuve de pilotage à vue, du désordre et de l'impréparation qui a toujours caractérisé l'opposition togolaise à la veille des échéances électorales. Toujours dressée contre elle-même, cette opposition perd souvent de vue le combat qui est le sien, arriver au pouvoir.

Germain POULI

## Le PSMICO fait de nouveaux bénéficiaires 29 COMMUNAUTÉS A LA BASE SIGNENT UNE CONVENTION AVEC L'ANADEB



29 communautés issues de 19 préfectures des 5 régions du Togo vont bénéficier d'infrastructures socio communautaires de bases. Elles ont signé, le 23 août dernier, avec le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, à travers l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB), une convention à Notsè.

La convention porte sur la réalisation de 131 unités d'infrastructures pour un montant de 1 703 740 000 FCFA. Il s'agit précisément de la construction de 45 salles de classes équipées de 1320 tables-bancs, de 23 blocs latrines, de 2 unités de soins périphériques, de 32 hangars de marché, de 5 magasins, de 3 forages, de 3 maisons des jeunes etc.

Cette signature de convention intervient dans le cadre du Programme de Soutien aux Microprojets Communautaires (PSMICO), exécuté par l'ANADEB, bras opérationnel du Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement à la Base (PNDB).

Pour Madame Victoire TOMEGA-DOGBE, Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le PSMICO vise à doter les communautés d'infrastructures socio communautaires de base : écoles, marchés, centre de jeunes etc, à renforcer les capacités des communautés dans la gestion de ces infrastructures et à augmenter les revenus des communautés en vue de la réalisation du programme du Minimum Commun. « Aucune localité ne sera oubliée... Nous allons couvrir tout le territoire », a déclaré Mme Victoire TOMEGA-DOGBE qui, au passage, a appelé les bénéficiaires au respect de leurs engagements dans le cadre de cette convention. « Que les engagements pris dans les différentes conventions soient respectés », a-t-elle ajouté.

En effet, selon les clauses de la convention, les communautés bénéficiaires s'engagent à contribuer en matériaux locaux et en main d'œuvre aux travaux de construction et surtout, à l'entretien des ouvrages

Paul KATASSOLI

## LE NOUVEAU MARCHÉ MODERNE DE NOTSÈ INAUGURE



Le nouveau marché de Notsè a été inauguré le 23 août dernier par Mme Victoire TOMEGA-DOGBE, ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes. La cérémonie d'inauguration qui a pris une allure festive dans une ambiance de chaleur entretenue par plusieurs groupes folkloriques de femmes s'est déroulée en présence de plusieurs autorités politiques et traditionnelles du milieu et d'une foule nombreuse.

Architecture moderne d'une capacité de 1200 places, le nouveau marché est composé de 11 hangars, 3 magasins, 1 bloc latrine, 1 bloc administratif, des voies et des espaces aménagés, des ouvrages de franchissement sur les voies d'accès. Il a coûté une bagatelle somme de 225.000.000 FCFA.

La construction du marché moderne de Notsè émane d'une volonté des populations et surtout des femmes du marché qui se sont impliquées personnellement. « Cela a démarré timidement avec quelques premiers hangars de marché et après l'association des femmes commerçantes du marché a souhaité qu'on augmente la capacité des hangars. Nous avons ajouté des magasins de stockage, installé des points d'eau et électrifié le marché », explique Mme Victoire TOMEGA-

DOGBE

« Ce marché répond à l'attente des populations de la préfecture de Haho... Mais ce n'est qu'une étape; chemin faisant, nous verrons ensemble avec la communauté, avec les autorités administratives et locales, comment nous pouvons progressivement répondre aux besoins de la population », a promis Madame la Ministre. Prenant la parole au nom des populations bénéficiaires, Togbui Agokoli IV, Chef traditionnel de la ville de Notsè et Komi Selom Klassou, 1er Vice-président de l'Assemblée nationale, élue de la localité, ont exprimé leur gratitude aux autorités et les ont rassurées du bon usage qui en sera fait.

Le projet de construction du marché de Notsè s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme de Soutien aux Microprojets Communautaires (PSMICO). Ce programme est exécuté par l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB), bras opérationnel du Ministère de Développement à la Base, de l'artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement à la Base (PNDB).

Paul K.

## Lutte contre le tabagisme UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR SENSIBILISER CONSOMMATEURS ET EXPORTATEURS



Depuis 2011 le gouvernement togolais s'est lancé dans un processus d'amélioration de sa juridiction dans la lutte contre le tabagisme. Ainsi, après l'adoption de la loi N°2010-017 du 31 décembre 2010 relative à la production, à la commercialisation, à la consommation des cigarettes et autres produits dérivés du tabac et l'adoption des décrets et arrêtés d'application, place à la phase de sensibilisation qui se fera à travers une campagne. Le lancement de ladite campagne s'est déroulé le 26 août dernier à Lomé par Madame Essossimna LEGZIM-BALOUKI, ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.

La campagne va consister en des diffusions de spots, de communiqués et en des insertions publicitaires sur les médias et sur les panneaux publicitaires. Il s'agira d'informer les

populations sur la nouvelle réglementation et sur les normes relatives au conditionnement et à l'étiquetage des produits du tabac et de ses produits dérivés qui entrent en vigueur à compter du 1er septembre. Les messages diffusés porteront sur les avertissements en français et en langue locale sur 65% de la surface totale de chacune des faces principales, la mention des émissions nocives sur l'un des côtés et sur l'appel aux populations au contrôle. A compter du 1er septembre, tout emballage de cigarettes et autres produits de tabac portera l'un des messages suivant : « L'usage du tabac provoque l'impuissance sexuelle, Fumer cause une mort lente et douloureuse, La fumée du tabac nuit à la santé de l'enfant ou Fumer provoque le cancer du poumon ».

Les objectifs de cette campagne de

communication c'est de dire aux populations que le tabac n'est pas sans danger et qu'il y a un nouveau packaging qui les informe de ces dangers. « Nul n'ignore les effets néfastes du tabac sur la santé et la qualité de la vie. Ces effets sont encore méconnus et doivent être rappelés afin de faire prendre conscience aux fumeurs des risques qu'ils prennent et qu'ils font prendre à leur entourage », a déclaré Madame LEGZIM-BALOUKI. « Les services de contrôle de l'Etat sont instruits pour saisir et amender tous les contrevenants aux dispositions de la réglementation sur le tabac et ses produits dérivés », prévient-elle.

Selon le rapport de l'enquête STEPS réalisée en 2010, le taux de prévalence du tabagisme au Togo est de 53%. « Il s'agit d'une prévalence cumulative du tabac fumé, du tabac non fumé et de l'exposition à la fumée du tabac », explique Dr Agoudavi Kokou, Coordonnateur du Programme National de Lutte contre les Maladies non Transmissibles. Précisément, 8, 5% des Togolais fument le tabac et exposent 33% de la population à la fumée. « Si une personne fume dans une maison, elle expose 4 autres personnes à la fumée, ce qui fait 5 fumeurs dans la maison », précise-t-il.

Rappelons que c'est l'Agence Focus Yakou Sarl qui conduira cette campagne de communication.

P. K.

## Prix Anzisha des Jeunes entrepreneurs LE TOGOLAIS SAM KODO EST EN FINALE



Le jeune entrepreneur et ingénieur Sam Kodo, responsable de l'entreprise LC-COM (Low cost-Computer)/Infinite Loop figure parmi les 12 finalistes du prix Anzisha des Jeunes entrepreneurs. Pour la première fois, le Togo sera représenté à la phase finale de ce concours. Plusieurs autres pays notamment la République démocratique du Congo, le Kenya, le Ghana, l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, l'Ouganda et le Cameroun sont représentés à ce concours par leurs jeunes entrepreneurs qui excellent dans divers domaines comme l'énergie, les TICs, les soins de santé, le tourisme et l'accueil.

Le prix Anzisha est initié par le Centre de Leadership Entrepreneurial de l'African Leadership Academy en partenariat avec la Mastercard Foundation. Son objectif est de dénicher les jeunes entrepreneurs âgés de 15 à 22 ans qui ont identifié des

opportunités pour contribuer au développement de leurs différentes communautés. Cette année, il réunit 12 finalistes qui vont séjourner pendant une semaine en Afrique du Sud où ils prendront part à un atelier et à une conférence sur l'entrepreneuriat au campus de l'Académie africaine de l'entrepreneuriat à Johannesburg. La remise des prix est prévue pour le 23 septembre 2014 et le meilleur parmi ces 12 finalistes partira avec une somme de 75 000 dollars.

Agé de 22 ans, le jeune Sam Kodo a débuté la conception des robots dès l'âge de 8 ans. Il dirige actuellement son entreprise qui emploie déjà 6 personnes. Ce jeune s'est déjà fait connaître à travers différentes foires à savoir la Foire Internationale de Lomé, et la Foire Artisanale et Culturelle du Togo. Il prévoit à l'avenir étendre ses activités et toucher si possible les pays voisins.

Londou KAWANA

Pour une optimisation de leur participation à la Foire Internationale de Lomé  
**LES PROFESSIONNELS DES MEDIAS ET LES OPERATEURS ECONOMIQUES FORMES PAR LE CETEF**



Le Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF-Lomé) organise du 21 novembre au 8 décembre 2014 la 12e Foire Internationale de Lomé (FIL) sur le site de Togo 2000. Au fil des années, le CETEF enregistre une augmentation des exposants et des visiteurs à ses foires. Cependant, certains opérateurs restent sur leur soif quant à ce qui concerne la vente de leurs produits ou services en période foraine. Pour permettre aux exposants d'optimiser leur participation à la 12e édition de la FIL et celles à venir, la Direction du CETEF a organisé une série de formations à l'endroit des professionnels des médias le 27 août dernier et à l'intention des institutions, entreprises et artisans hier et aujourd'hui. C'est la Ministre du Commerce qui a lancé officiellement

cette série de séminaire-formation en présence du Directeur du CETEF M. JOHNSON Kuéku-Banka. Dans son mot de lancement, la ministre a félicité cette initiative qui permettra de corriger les insuffisances des éditions précédentes. Pour elle, la formation organisée à l'intention des journalistes leur permettra « d'accompagner au mieux le CETEF-Lomé au cours des campagnes de promotion de la foire internationale, d'assurer une meilleure couverture des manifestations foraines en général et de la foire internationale de Lomé en particulier et enfin d'aider les exposants à réaliser une bonne campagne de promotion et à communiquer sur leur participation aux foires commerciales ».

Pourquoi et comment faut-il participer à une foire pour tirer un meilleur parti? Quels sont les actions à mener après une foire commerciale? Et comment les médias peuvent-ils contribuer à l'organisation des foires commerciales ont été les principales questions qui ont trouvé des réponses à travers le séminaire dédié aux journalistes. Les autres bénéficiaires qui poursuivent encore cette formation seront entretenus sur les mêmes thèmes. Avec cette formation, les exposants ne participeront plus à la foire pour vendre juste en période foraine, mais ils iront pour mettre sur pied une stratégie de marketing qui leur permettra de profiter de la foire même après la fin de sa période.

Hubert LENOIR

**Classement des sites internet des gouvernements africains**  
**REPUBLICOFTOGO.COM, PREMIER SITE AFRICAIN**

Le magazine Jeune Afrique a procédé au classement des sites internet officiels des gouvernements africains. L'objectif était de savoir quels présidents africains ont les meilleurs sites. Au finish, c'est republicoftogo.com, le site officiel du gouvernement togolais qui arrive en tête et surclasse des pays comme le Sénégal, le Kenya et l'Afrique du Sud.

Selon Jeune Afrique, le site togolais republicoftogo.com a séduit par son esthétisme, son ergonomie et la facilité de navigation. Il totalise ainsi 8,5 points contre 7,17 pour ses trois concurrents directs. C'est un site « qui se veut singulier, audacieux dans ses choix, au ton différent », écrit le magazine. La Tanzanie, la Guinée-Bissau et le Djibouti ferment la marche avec respectivement 2,58;

2,33 et 2,25 points. Les sites ont été classés selon dix critères objectifs et subjectifs dont le multilinguisme, le lien avec les réseaux sociaux, l'existence d'une application mobile (critères objectifs); l'esthétisme et la facilité de navigation (critères subjectifs) etc.

La Rédaction

**Conflit fratricide entre les Aziamale-Passah et les Akpabè**  
**L'INTRONISATION DU CHEF QUARTIER TOTSI-KPATEFI CACAVELI REPORTEE SINE DIE**

L'intronisation du Chef de Totsi-Kpatéfi Cacavéli, un quartier d'Agoè Nyivé à Lomé, prévue pour le 30 août 2014, a été reportée sine die. D'une source proche de l'administration, ce report est intervenu pour permettre aux deux collectivités protagonistes qui se disputent le trône de trouver un compromis et de se réconcilier pour le bien de leur communauté.

Se disputent la chefferie du quartier de Totsi-Kpatéfi Cacavéli, les collectivités Aziamalé-Passah-Allaglo Koudi et les familles Akpabè. Le problème remonte aux années 1960 où le Chef Allaglo Koudi a abdicé suite au soulèvement des populations contre tous ceux qui ont collaboré avec le colon. Le Chef Allaglo Koudi, bien que n'étant pas visé directement a accepté de démissionner pour permettre l'apaisement dans son quartier. Sen est suivi une régence de la collectivité Akpabè à cinq reprises. Aujourd'hui, ce sont les descendants de Allaglo Koudi qui réclament le trône.

Selon Allaglo Kossi, descendant du Chef Allaglo Koudi, l'autorité directe, le préfet du Golfe, sous la tutelle du ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, saisie de ce problème a procédé aux différentes vérifications. La collectivité Aziamalé-Passah-Allaglo Koudi a apporté trois preuves. Il s'agit de documents anciens datant de 1937 qui citent le nommé Allaglo Koudi comme Chef du quartier de Totsi-Kpatéfi Cacavéli. Parmi ces



documents, un acte d'intronisation du Chef Canton d'Agoè Nyivé, Chef Amémaka Denis Sédjro 3 et un document portant cession de terre pour la station de pompage de Cacavéli aux français.

« La communauté Akpabè n'ayant produit aucune preuve après les six mois accordés par le Préfet Melebou qui a utilisé une méthode scientifique, il est évident que la Chefferie nous revient », a déclaré M. Allaglo Kossi. Pour l'heure, la collectivité Aziamalé-Passah-Allaglo Koudi a déjà son Chef en la personne de Grégoire Komivi Aziamalé qui portera le nom de Passah 2.

Avec le report de l'intronisation, la chance est accordée aux deux collectivités sœurs de s'entendre pour éviter à la communauté de Totsi un conflit qui va entacher tous les domaines d'intervention des chefs traditionnels, surtout le foncier.

Pablo ZOUBE

**Grande finale de la 20e édition Miss Togo demain samedi**  
**UNE VINGTAINNE DE CANDIDATES DANS LES STARTING BLOCK**



Après la phase des élections régionales, la grande finale de la célébration de la beauté togolaise, Miss Togo 2014 est prévue pour ce samedi 30 août. Pour cette 20e édition, elles sont 21 candidates aussi belles que les autres à roder autour de la couronne de la reine de la beauté togolaise que porte actuellement Mlle SEGBE Emefa Camille, la miss Togo 2013.

L'événement Miss Togo fait parti des rares spectacles qui arrivent à s'imposer. Depuis plusieurs années, cette célébration arrive à drainer un monde fou au palais des congrès de Lomé où se déroule l'événement et un nombre imposant de téléspectateurs. C'est le thème « les TICs au service de l'Education en milieu rural » de l'édition précédente qui est encore reconduit. Pour le Président du comité d'organisation, ce thème cadre bien

avec la vision du gouvernement qui consiste à promouvoir les nouvelles technologies et de faire de « l'éducation pour tous » une réalité dans les villages et dans les hameaux les plus reculés du pays.

Le concours Miss Togo est une tribune de découverte et d'exaltation des différentes cultures du Togo par le biais des prestations traditionnelles des candidates qui deviennent des ambassadrices de leur lieu de provenance. La célébration de la beauté togolaise rime également avec la beauté intellectuelle et les 21 candidates doivent mettre en valeur la beauté et un bon raisonnement pour séduire le jury. Des milliers de Togolais attendent déjà de pied ferme ce concours qui ne manque pas d'innovation à chaque édition.

H. L.

**FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE**

**COMMUNIQUE EN FRANÇAIS FACILE**

Depuis avril 2014, le Fonds National de la Finance Inclusive, FNFI, a lancé son tout premier produit dénommé 'Accès des pauvres aux services financiers', en abrégé APSEF.

APSEF est un crédit destiné à soutenir et encourager les activités génératrices de revenus (petit commerce, agriculture, artisanat etc.) des hommes et femmes vulnérables afin de les aider à se prendre en charge. C'est un crédit de 30.000 F CFA maximum par personne.

Pour en bénéficier, le demandeur doit faire partie d'un groupe solidaire de 4 personnes minimum et 6 personnes maximum. Les membres du groupe solidaire formé servent eux-mêmes de garantie les uns pour les autres. Aucune autre garantie ne sera exigée au demandeur du crédit.

Avant le déblocage du crédit, le demandeur doit obligatoirement suivre une formation en gestion de crédit et d'activités génératrices de revenus auprès des institutions de microfinance partenaires du FNFI. Le crédit APSEF doit être obligatoirement remboursé dans un délai de 6 mois. Pour un crédit d'un montant de 10 000 F par exemple, l'intérêt est de 250 F CFA. Pour un crédit de 20 000 F, l'intérêt est de 500 F CFA.

Celui qui prend un crédit de 30.000 F ne versera qu'un intérêt de 750 F CFA. Une épargne de 450 F CFA lui sera réservée s'il rembourse son crédit à temps dans les 6 mois. Il pourra bénéficier d'un deuxième prêt maximum de 30 000 F, d'un troisième prêt maximum de 50 000 F et d'un quatrième prêt maximum de 50 000 F CFA. Les frais d'adhésion pour tout demandeur sont fixés à 1000 F CFA. Cette somme servira à l'établissement de sa carte de membre.

Le demandeur devra aussi payer une assurance de 150 F s'il désire prendre un crédit de 30 000 F; ou encore une assurance de 100 F s'il souhaite obtenir un crédit de 20 000 F, ou encore une assurance de 50 F dans le cas où il souhaite obtenir un crédit de 10 000 F CFA.

Pour toute information, rendez vous dans l'institution de microfinance la plus proche de vous. FNFI, c'est le microcrédit pour tous.

Prosper HOUENOU

## Sortie littéraire demain 30 août STEVE BODJONA REVIENT AVEC « LES RONCES DE L'AMOUR »

Poète à la plume prolifique, Steve Bodjona se révèle un talent intarissable. Après des ouvrages tels que Salves d'Afrique, Hymne à la nation et La valse des diplomates qui ont marqué de leur originalité le monde littéraire et artistique togolais, il est annoncé pour le 30 août prochain la parution d'un nouvel ouvrage de Steve estampillé Les ronces de l'amour.

Œuvre de 88 pages, Les ronces de l'amour est une nouvelle écrite en français et aborde des réalités sociales. Elle retrace en effet l'histoire d'un jeune homme pris entre les feux de l'amour avec ses dilemmes, son cortège d'espoir et de trahison. En effet, Jonas, riche homme d'affaires, vient de se réveiller d'un coma de plus de 48 heures. Le jour même de son admission à l'hôpital, Mira son épouse avec qui il était séparé depuis un moment s'envolait pour l'Asie au bras d'un autre homme, après lui avoir fait la surprise de revenir à la maison pour lui préparer le dîner.

Fort des soupçons de sa sœur Jeannine qui sema en lui le doute, Jonas requiert les services d'un détective privé dont les investigations révéleront la face cachée de la belle Mira. Jonas divorcera et même se vengera d'elle. Il ne cessera pas pour autant d'aimer cette femme qui semble lui avoir lancé un sort. Des années s'écouleront. Mira qui avait quitté le pays pour se faire oublier de ses nombreux détracteurs, resurgit et tente de conquérir à nouveau le cœur de Jonas. Entre temps, Jonas et Pasilda, son premier véritable



amour, se sont retrouvés et la flamme des sentiments très vite a été ravivée. Dès lors, Jonas est confronté au dilemme de l'amour qui l'oblige à choisir entre l'être aimé et l'être aimant. Les deux femmes, Pasilda et Mira vont-elles se résigner à attendre son choix ?

Dans cette œuvre publiée aux Editions Continents dans la Collection Cris du Cœur, Steve Bodjona étale tout son talent de narrateur avec un maniement de la technique du suspens à l'instar de ses aînés de la littérature togolaise comme Felix Couchoro, David Ananou et bien d'autres. Chargé d'affaire du Togo au Japon, Steve Bodjona a écrit plusieurs autres ouvrages dont Elever le défi du droit, L'odyssée ou le journal d'un migrant, De cœurs en cœur et D'un cœur d'enfant.

Paul KATASSOLI

## Interview de Steve BODJONA « Il n'y a pas meilleure sensation pour un passionné de lecture de sentir le parfum enivrant des feuilles d'un nouveau livre dont on tourne une à une les pages »

Demain 30 août, sort officiellement le dixième livre « Les ronces de l'Amour » de Steve BODJONA, le chargé d'affaires du Togo au Japon. En quelques années, ce talent prolifique est allé de la poésie à la nouvelle avec une incursion dans le monde universitaire. Dans le cadre de cette sortie littéraire, il accorde une interview à votre journal ; interview dans laquelle il livre les grands thèmes de sa production et ses conceptions de la littérature. Voici l'intégralité de cette interview.

**TOGOREVEL :** Monsieur Steve BODJONA, Bonjour! Demain 30 août 2014 paraît officiellement votre nouvel ouvrage « Les Ronces de l'Amour ». Quel est le message qui vous véhicule ?

**Steve BODJONA :** Le récit porte sur des faits de société qui interpellent surtout les jeunes autour de thème comme le matérialisme dans les relations sentimentales, la trahison, la naïveté. Il s'agit pour moi par le canal du récit d'insister sur l'importance des relations amoureuses désintéressées, fondement même d'un foyer stable et d'une vie de couple réussie ; le contraire conduisant bien souvent à de profondes déceptions qui, parfois, virent au drame.

**TOGOREVEL :** Dans votre œuvre « Les Ronces de l'Amour » dont le titre est une expression métaphorique du contenu, vous abordez un problème social de tout les temps, celui de l'amour avec son lot de trahisons. Une expérience personnelle ?

**Steve BODJONA :** Expérience personnelle, non. Expérience sociétale, oui. Les réalités vécues dans nos sociétés m'ont inspiré. Comme un devoir j'ai transcrit pour partager autour de moi.

**TOGOREVEL :** Parallèlement au talent de poète qu'on vous connaît à travers vos précédentes œuvres, « Les Ronces de l'Amour » s'inscrit dans le genre de la nouvelle. Pourquoi ce changement de genre ?

**Steve BODJONA :** Je ne parlerai pas de changement mais de continuité. Avant « Les Ronces de l'Amour », j'ai publié en avril de cette année, auprès des éditions Edilivre de Paris, « L'odyssée ou le journal d'un migrant » qui est une nouvelle également.

Il est vrai que mon genre littéraire par excellence reste la poésie mais il est



aussi important de diversifier pour satisfaire les lecteurs qui sont tournés vers d'autres genres littéraires.

**TOGOREVEL :** Promettez-vous dans « Les Ronces de l'Amour » ce même style accrocheur auquel sont habitués vos lecteurs à travers vos recueils de poèmes ?

**Steve BODJONA :** Je crois que les lecteurs me reconnaîtront aisément à travers surtout la simplicité du style qui caractérise mes écrits. Pour le reste, je préfère leur laisser le soin d'apprécier et de me revenir après lecture.

**TOGOREVEL :** Vous êtes non seulement écrivain, mais aussi diplomate. Comment conciliez-vous les deux activités quand on sait que le métier de diplomate est très prenant ?

**Steve BODJONA :** Cette question me revient souvent et la réponse reste invariable. Les obligations liées à ma profession restent le principal et ma passion pour l'écriture, l'accessoire. La première peut empiéter sur le temps habituellement consacré à la seconde mais pas le contraire. Une fois ce principe intégré à ma méthode organisationnelle, la conciliation entre les deux activités se fait sans aucune difficulté. J'ajouterai d'ailleurs que les deux activités pour moi sont complémentaires car je passe également par mes écrits pour servir la diplomatie.

**TOGOREVEL :** En quelques années

vous êtes déjà à votre dixième ouvrage. Vous êtes ce qu'on peut appeler une plume prolifique. Quel est votre secret ?

**Steve BODJONA :** Un ami me disait récemment qu'il fallait que je quitte le Japon parce que ce pays m'inspire trop. Peut-être a-t-il raison.

Je n'ai pas de secret particulier. Je vis tout simplement ma passion au gré de mes incessantes réflexions sur l'évolution de nos sociétés, le futur de mon continent, de mon pays le Togo et surtout de sa jeune génération dont je fais partie.

**TOGOREVEL :** Aujourd'hui les productions littéraires souffrent de la concurrence d'internet et des sources électroniques d'accès à la culture et à la connaissance. Quel est l'avenir du livre dans ce contexte ?

**Steve BODJONA :** Je suis d'avis même s'il y a lieu de nuancer un tout petit peu. En effet, s'il est vrai que l'édition numérique gagne du terrain en occident, cette même réalité n'est pas aussi palpable dans nos pays.

Toutefois, quel que soit le continent, je reste convaincu que le livre papier a encore de beaux jours devant lui. Il n'y a pas meilleure sensation pour un passionné de lecture de sentir le parfum enivrant des feuilles d'un nouveau livre dont on tourne une à une les pages et que l'on passera après dans sa bibliothèque privée.

Propos recueillis par Paul Ket Germain P

## 4ème Championnat ouest-africain « Super Adjatotoa » LA COMPETITION SE TIENDRA A LOME DU 05 AU 07 SEPTEMBRE



Après la phase des sélections nationales qui s'est déroulée le mois dernier, la compétition d'haltérophilie dénommée « Super Adjatotoa » est à sa phase internationale avec le championnat ouest-africain qui aura lieu en début du mois prochain. C'est l'essentiel du message apporté par le comité d'organisation lors d'un point de presse tenu le vendredi 22 Août dernier dans au Ministère des Sports et des Loisirs.

La compétition qui s'ouvre la semaine prochaine se déroulera sur le terrain de football de Forever et réunira tous les pays de la sous-

région à l'exception de ceux qui se sont désistés pour raison de fièvre hémorragique à virus Ebola. Pour M. Emile KAMASSA, Promoteur de la compétition, la motivation se trouve dans la progression du niveau des athlètes qui ne cessent de chercher à mieux faire et il est alors normal de leur offrir une aubaine afin qu'ils se mesurent aux athlètes des autres pays de la sous-région.

Représentant Madame le Ministre des Sports et des Loisirs, M. Kédjagni Kénatolé, a assuré de la disponibilité de son département ministériel à soutenir toutes les initiatives destinées à faire éclore les talents. Pour sa part, M. Koffi SALO, Directeur des sports, il va falloir engager les démarches administratives en vue de faire converger toutes les forces de la discipline au sein d'une fédération nationale pour permettre aux athlètes togolais d'avoir plus de chance de faire comme ou même mieux que Benjamin BOUKPETI, le seul médaillé togolais aux Jeux Olympiques.

Eadjem'na DJAONA (Stagiaire)

## Valorisation des jeunes joueurs de football LA PREMIERE EDITION DU TOURNOI « ALLIANCE DES ACADEMIES DE FOOT » LANCEE

Ils sont au total 6 centres de formation de jeunes joueurs de football à être sélectionnés sur l'ensemble du territoire pour prendre part à la première édition du tournoi « Alliance des académies de foot ». Il s'agit notamment du centre de Formation d'Aklakou (CEFAK) qui est l'organisateur, Académie des sept Collines d'Atakpamé, Synthèse de Tchamba, Planète Foot de Kara, Académie Sporting Club Lomé et puis les Dauphins de visa de Lomé. C'est au cours d'une conférence de presse

tenu mercredi dernier à Lomé que les organisateurs de cet événement sportif ont porté l'information à l'endroit du public.

Du 30 août au 6 septembre prochain, ces différents centres aligneront leurs joueurs dont l'âge est compris entre 16 et 19 ans dans cette compétition qui est plutôt originale en son genre. L'objectif du projet, selon les organisateurs est de permettre aux jeunes footballeurs de s'exprimer sur le terrain et de permettre aux managers des clubs de

1ère et 2ème divisions de détecter des talents qui pourront rejoindre leurs effectifs. Il s'agit aussi de cultiver en ces jeunes, l'esprit de travail personnel. Le coup d'envoi du tournoi sera donné le samedi 30 août 2014 à partir de 14h30. Le match inaugural oppose le CEFAK à l'Académie des sept Collines d'Atakpamé. Cette première édition se jouera à Aklakou au régal du public sportif qui attend impatiemment le démarrage effectif de ce tournoi.

Denis GOSSOU (Stagiaire)

## Lutte contre les mutilations génitales féminines et les mariages précoces DES FOYERS DE RESISTANCE EXISTENT TOUJOURS



La mutilation génitale et de l'excision qui étaient considérées comme des rites traditionnelles au sein de certaines communautés ont considérablement régressé au Togo ces dernières années. Le gouvernement, les partenaires au développement et la société civile mènent des actions de plaidoyer voire contraignantes en cas de besoin pour éradiquer ces pratiques qui affectent l'épanouissement psychologique de la jeune fille dans une société en pleine mutation. Selon une enquête réalisée conjointement par les représentations locales du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en 2013 et dont les résultats sont l'objet d'un atelier de dissémination à Kpalimé, les mariages forcés et les mutilations génitales existent toujours bien qu'en nette régression que de par le passé.

En 2010, seulement 1% de jeunes togolaises âgées de 15 à 19 ans ont subi une forme de mutilation génitale ou d'excision contre 7% chez les femmes de 45 à 49 ans, selon une enquête des mêmes institutions.

Ces pratiques se trouvent essentiellement circonscrites à quelques communautés dans les régions septentrionales du pays, précise l'enquête.

La mutilation génitale et l'excision sont généralement effectuées sur les filles entre 4 et 14 ans, mais peut être également pratiquée sur de plus jeunes enfants, sur des femmes sur le point de se marier et parfois sur des

femmes enceintes ou qui viennent de donner naissance à leur premier enfant. Si cette jeune fille (sur la photo) n'a pas échappé à cette pratique, il n'en est pas autant pour d'autres qui sont sur le qui-vive.

La mutilation génitale et l'excision sont souvent pratiquées par des praticiens traditionnels, sans anesthésie, en utilisant des ciseaux, des lames de rasoir ou des éclats de verre. Leurs conséquences sont d'ordre psychologique et social allant du stress à la marginalisation et au déséquilibre de certains ménages.

Si l'excision des petites filles est une pratique qui tend à disparaître au Togo, il y a néanmoins des poches de résistance.

### De la nécessité de maintenir le cap de la sensibilisation

En janvier dernier, le Comité Inter Africain (CI-AF) sur les pratiques traditionnelles au cours d'une rencontre avec les médias a fait l'état des lieux sur les mutilations génitales et l'excision au Togo. Ainsi, il ressort que seulement 0,4 % des femmes ont déclaré qu'au moins une de leurs filles vivantes âgées de 0 à 14 ans avait subi une forme de mutilation génitale féminine. Les poches de résistance sont enregistrées dans la région centrale (Tchamba, Sokodé) et dans la région de la Kara (Assoli, Pagouda et autres).

Bien que les chiffres confirment la baisse de ces pratiques, il est cependant nécessaire d'intensifier la sensibilisation pour arriver à un Togo

avec "zéro excision". A cet effet, le CI-AF s'est engagé à former plusieurs acteurs notamment : vingt (20) journalistes qui se chargeront de véhiculer l'information, vingt (20) chefs traditionnels qui sont les garants de la tradition, cinquante (50) exciseuses qui seront dotées de compétences leur permettant d'entreprendre des activités génératrices de revenus et huit cents (800) jeunes qui sont la cible de ce phénomène, ceci dans une campagne qui durera 6 mois.

A ce jour la formation des acteurs ciblés a démarré et se poursuit. Le gouvernement aussi mène ses actions en appuyant et en encourageant la reconversion des exciseuses traditionnelles. Des mesures d'accompagnement techniques et financières sont mises à leur disposition pour faciliter leur reconversion afin de réduire les risques de rechute dans les anciennes pratiques.

"Ces pratiques surannées, obsolètes, doivent être combattues pour le fait qu'ils portent atteinte à l'intégrité physique de la femme et de la jeune fille. Surtout aujourd'hui, où la scolarisation des jeunes filles constitue la priorité de l'Etat", a expliqué Kossi Tinaka, secrétaire général du Ministère de la Communication, des arts, de la culture et de la formation civique.

Les médias ont un rôle important dans le processus d'éradication "totale" des pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants, comme les mutilations génitales féminines et les mariages forcés et ou précoces.

Rappelons qu'en 1998, l'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité une loi interdisant les pratiques de mutilation génitale des filles. Les sentences prévues vont de peines d'emprisonnement de deux mois à dix ans, et à des amendes de 100.000 à un million de francs CFA. Toute personne qui aurait connaissance de telles pratiques dans son entourage et qui n'en informerait pas les autorités, est également passible d'une peine de un mois à un an d'emprisonnement, et d'une amende de 20.000 à 500.000 francs CFA.

Andy

## AVIS DE DECES

- Togbui Odjima KALIPE III, Chef du Canton de Vogon
  - M. AGBOH Ahouélé Paul Agent technique de santé à la retraite
  - La famille N'SOUGAN-ASSOGBA de Vogon
  - Veuve NADOR Ayélé Epouse AGBOH et sa fille
  - Le Directeur et le personnel du journal FOCUS INFOS
- Ont la profonde douleur d'annoncer le décès de :



Jules Komlanvi Délali AGBOH

Employé à FOCUS INFOS

Survenu le 20/08/2014 au CHU-CAMPUS à l'âge de 38 ans

### PROGRAMME

- Jeudi 28 Août 2014

19h00 : Messe veillée en l'église Ste Marie-Reine du Monde-Bè

- Vendredi 29 Août 2014

06H00 : Exposition du corps au foyer paroissial Marie Reine du Monde de Bè

8h30 : Levée du corps

09H00 : Messe d'enterrement en la même église suivie de l'inhumation au cimetière de Bè Kpota

Les salutations d'usage seront reçues au cimetière

- Samedi 30 Août 2014

6H00 : Messe de requiem en la même église

**ETS HAMZICO**  
390 Rue du Grand Séminaire Hedzranawoé-Lomé  
Face Karaté-Club

Vente de Télévisions d'occasion - Première qualité  
SAMSUNG - LG - TOSHIBA - SONY - PHILIPS - JVC ...

Tel: 90 67 32 20 / 99 48 26 51

## FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE

### COMMUNIQUE EN FRANÇAIS FACILE (NUMERO 2)

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) porte à la connaissance de toute la population que les frais d'adhésion au crédit APSEF (Accès des Pauvres aux Services Financiers) sont fixés à 1000 F CFA par personne.

Cette somme est destinée à l'établissement de la carte de membre du demandeur du crédit APSEF.

Le demandeur du crédit APSEF ne paiera cette somme que lors du déblocage effectif de son crédit.

Outre les frais d'adhésion fixés à 1000 F CFA, le demandeur paiera une assurance de :

- 150 F s'il désire prendre un crédit de 30 000 F ;
- 100 F s'il souhaite obtenir un crédit de 20 000 F ;
- ou encore une assurance de 50 F dans le cas où il souhaite obtenir un crédit de 10 000 F CFA.

Le demandeur du crédit APSEF ne doit verser aucun autre montant à part les frais d'adhésion de 1000 F CFA et les frais d'assurance.

Le FNFI appelle la population togolaise et les demandeurs de crédit APSEF à rester vigilants et à ne verser aucun autre montant supérieur à ceux indiqués.

Le FNFI appelle ses Institutions de microfinance partenaires à veiller au strict respect de ces dispositions. Pour toute information, rendez vous dans l'institution de microfinance partenaire la plus proche de vous.

FNFI, c'est le microcrédit pour tous.

**Prosper HOUENOU**

## FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE

### COMMUNIQUE EN FRANÇAIS FACILE (NUMERO 3)

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) porte à la connaissance de toute la population et des demandeurs du crédit APSEF (Accès des Pauvres aux Services Financiers) que ses Institutions de Micro finance partenaires sont les suivantes :

CECA, CEF-MEF, COCEC, COECEPT, COOPEC AD, COOPEC ILEMA, COOPEC SIFA, ECHOPPE-TOGO, FUCEC-TOGO, MEC-D, MUFEC, MUTUELLE AKWABA, MUTUELLE ASJD, PROMOFINANCE, U-CMECS, UMECTO, URCLEC et WAGES.

Pour toute information complémentaire sur le produit APSEF, rendez-vous dans les dites institutions de microfinance partenaires.

FNFI, c'est le microcrédit pour tous.

**Prosper HOUENOU**



“Network, Security & Software Solutions

FORMATIONS	DUREE	TARIF (FCFA)	
Séminaire International de formation	L'Entreprise face aux menaces sur la confidentialité de ses données Informatiques: risques et solutions	15 au 19 Septembre 2014	500000
	Les bases de la Sécurité des Réseaux Informatiques	22 au 26 Septembre 2014	500000
	Déployer des solutions VPN avec les produits CISCO	29 au 3 Octobre 2014	800000
Microsoft Windows Server 2012	Installation et configuration de Microsoft Windows Server 2012 Examen 70-410	06 au 10 Octobre 2014	600000
	Administrer Microsoft Windows Server 2012 Examen 70-411	13 au 17 Octobre 2014	
	Configuration avancée des services Microsoft Windows Server 2012 Examen 70-412	20 au 24 Octobre 2014	
CISCO CCNA	ICND 1 : Interconnecting Cisco Networking Devices Part 1	03 au 14 Novembre 2014	750000
	ICND 2 : Interconnecting Cisco Networking Devices Part 2		



Tour Ipnet, Agbalepedo lossossime 05 BP 507,  
Lomé-TOGO : (+228)22517777/22518181/99310714  
Fax: (+228)22515877 ipnet@ipnetexperts.com Site web: www.ipnetexperts.com



# CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 2157/14 /CNSS/DG/DA-SP

## COMMUNIQUE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a le plaisir d'informer le public qu'elle est propriétaire d'un immeuble sis à Baguida d'une contenance superficielle de 27 ha 25a 98ca, objet du Titre foncier N°21.583 RT issu de la fusion des titres fonciers n°13753, 5973 et 1814.

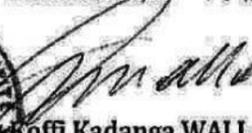
La collectivité KPELE HLOMADI élève des prétentions de droit de propriété sur ledit immeuble et a assigné la CNSS par devant le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé qui a ordonné une expertise immobilière afin de situer le TF n°21.583 par rapport à l'immeuble dont la collectivité KPELE HLOMADI prétend être propriétaire.

Sans attendre les résultats de l'expertise, il est revenu à la connaissance de la CNSS que la collectivité KPELE HLOMADI, estimant être propriétaire des lieux, aurait approché des éventuels acquéreurs en vue de la vente des parcelles de terrain issues du TF n°21.583.

La CNSS tient à rappeler à toute personne qui s'évertuerait ou s'aventurerait à acquérir des lots de terrain auprès de la collectivité KPELE HLOMADI dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car HLOMADI dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car conformément aux dispositions de l'article 96 du décret foncier du 24 juillet 1906, le Titre foncier est définitif et inattaquable et confère le droit de propriété de la CNSS sur l'immeuble, objet du Titre foncier n°21.583 RT

Pour toute information, s'adresser à la **SCP AQUEREBURU & PARTNERS**  
Société d'Avocats, Juridique et Fiscal sise au 777, Avenue Kléber DADJO,  
Tél: 22 21 05 05, B.P. 8989.

Fait à LOME, le 10 AOUT 2014

  
Le Directeur Général  
Koffi Kadanga WALLA